



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 novembre 2000
Français
Original: anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2001

22-26 et 29 janvier 2001

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Note de pays**

Sri Lanka

Résumé

Le Directeur général présente ci-après le programme de coopération avec Sri Lanka pour la période 2002 à 2006.

* E/ICEF/2001/2.

** Un additif à la présente note, qui contiendra la recommandation finale concernant le programme, sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2001.

La situation des enfants et des femmes

1. Les gains enregistrés par Sri Lanka en matière de développement social sont réduits peu à peu à néant par le conflit armé qui dure depuis 17 ans et qui a fait plus de 60 000 morts, déplacé plus de 700 000 personnes dans les pays et chassé des centaines de milliers d'habitants à l'étranger. L'engagement du pays en matière de protection sociale de base subit des pressions du fait des lourdes dépenses de défense, qui ont représenté 6 % du produit brut ces dernières années, contre 1,3 % en 1980. L'affectation par le Gouvernement de 12 à 16 % du budget aux services sociaux de base et un taux de croissance économique moyen de 4,5 % depuis 1994 n'ont pas permis de rompre le cycle de la pauvreté pour un tiers environ des 20 millions d'habitants. Tout enfant à Sri Lanka est touché par le conflit, qui porte atteinte au tissu social, effet qui se fera sentir pour des générations à venir.

2. Malgré le conflit, Sri Lanka a réussi à maintenir ses acquis en matière de survie de l'enfant. Les taux de mortalité infantile et postinfantile ont continué de chuter, mais à un rythme plus lent, tombant respectivement à 16 et 20 pour 1 000 naissances vivantes et le taux de mortalité maternelle s'est établi à environ 60 pour 100 000 naissances vivantes en 1997. Le taux de couverture vaccinale a dépassé 95 % et les objectifs de la décennie ont donc été atteints. Le taux brut de scolarisation a atteint près de 95 % pour les filles et les garçons. La parité entre les sexes en matière d'espérance de vie et d'accès aux services sociaux de base est une grande réussite. Ayant ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Sri Lanka s'est montré résolu à appliquer ces instruments relatifs aux droits de l'enfant et des femmes. Les réformes juridiques visant à promouvoir la protection de l'enfant comprennent l'enseignement obligatoire pour tous les enfants jusqu'à 14 ans et l'interdiction de l'emploi d'enfants âgés de moins de 14 ans comme employé de maison. L'âge légal au mariage a été porté à 18 ans pour les garçons et les filles. Le harcèlement sexuel et le viol conjugal sont reconnus comme des délits. Les institutions s'occupant des enfants ont été renforcées avec la création de l'Autorité nationale pour la protection de l'enfance, de services de police pour les femmes et les enfants et un groupe de pression parlementaire en faveur des enfants.

3. Pourtant, de nombreux problèmes perdurent. Le taux de mortalité infantile demeure élevé, principalement pour le premier mois de la vie, les causes étant liées au mauvais état de santé et de nutrition de la mère. La malnutrition infantile, bien qu'en légère baisse, demeure importante, plus d'un tiers des enfants âgés de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale. La carence en vitamine A est un problème de santé publique important et la carence en fer touche plus de la moitié des enfants âgés de 5 à 10 ans. Les infections respiratoires aiguës sont courantes. Le paludisme est réapparu sous forme épidémique dans la province du Centre-Nord et dans les zones du conflit. Un tiers des ménages n'ont pas accès à l'assainissement et environ un quart n'ont pas accès à l'eau potable. Ces problèmes sont nettement plus graves dans les zones du conflit, dans les provinces du Centre-Nord et d'Uva, ainsi que parmi les populations rurales pauvres dans l'ensemble du pays.

4. Environ 15 % des enfants en âge d'être scolarisés ne le sont pas. On note une tendance à la diminution des taux de scolarisation et de fréquentation scolaire, une augmentation des abandons scolaires, en particulier dans les zones en proie au conflit et les zones les plus pauvres. Les mauvais résultats scolaires sont un problème majeur qui se pose partout. En 1994, moins de 20 % des enfants avaient assi-

milé les connaissances de base en calcul et en lecture et les aptitudes à la vie courante, des améliorations négligeables ayant été enregistrées en 1999.

5. Environ 450 000 enfants âgés de moins de 15 ans seraient employés à des travaux domestiques et dans d'autres activités du secteur informel. Les enfants de plus d'un million de mères qui ont émigré afin de trouver du travail sont particulièrement exposés à la négligence et aux violences. L'application inefficace des lois et les attitudes sociales passives ont fait que des pratiques nuisibles se maintiennent. Des châtimens corporels continuent d'être infligés dans les écoles. Plus d'un million d'enfants vivent dans un milieu fortement militarisé, sont soumis à des tensions et subissent des traumatismes. Les Tigres de libération de l'Eelam tamoul recrutent des garçons et des filles comme combattants.

6. Les principaux problèmes rencontrés durant l'adolescence sont le stress, qui est souvent lié au fait que l'on attend des adolescents qu'ils obtiennent d'excellents résultats aux examens, et le manque d'aptitude à faire face aux crises. Dans un environnement de violence et de pressions exercées au sein de la famille et de la société, l'adolescence est souvent une période de risques et de déceptions. La plupart des 300 000 enfants qui quittent l'école chaque année le font sans avoir acquis les compétences théoriques et pratiques qui leur permettraient de réaliser pleinement leur potentiel. Sri Lanka a l'un des taux de suicide d'adolescents les plus élevés au monde. Bien que le taux de prévalence du VIH/sida soit peu élevé, les risques augmentent. Près de la moitié des 7 500 personnes infectées au VIH sont des femmes.

7. L'égalité d'accès à l'éducation n'a pas entraîné une transformation des relations inégales entre les sexes. Les femmes occupant un poste à la législature et dans les rangs supérieurs de l'administration constituent une petite minorité. La violence dans la famille est fort courante. Les structures et les attitudes fortement patriarcales excluent les femmes du processus de décision au sein des ménages et dans toutes les autres institutions.

Enseignements tirés des programmes précédents

8. Les problèmes posés par la situation actuelle et nouvelle des enfants et des femmes à Sri Lanka nécessitent de mettre plus l'accent sur le développement intégré de l'enfant, une meilleure intégration du programme pour les enfants touchés par le conflit dans les programmes nationaux, et l'adoption d'un point de vue tenant mieux compte des sexospécificités. L'examen à mi-parcours a identifié la nécessité d'une structure de programmation mieux ciblée et d'une transversalité renforcée. Il a été recommandé d'adopter une approche fondée sur le cycle de la vie qui aiderait à accorder la priorité à l'appui de l'UNICEF et à assurer une plus grande synergie et une convergence des interventions aux fins d'un développement de l'enfant plus axé sur les droits et mieux intégré. Le renforcement de l'approche différenciée selon le sexe nécessite de travailler plus avec les garçons et les hommes et aussi de mieux comprendre et de mieux analyser les causes profondes de l'inégalité.

9. L'examen à mi-parcours a recommandé que l'UNICEF encourage les approches novatrices et favorise leur large adoption. L'approche participative visant à améliorer la nutrition s'est avérée particulièrement efficace, favorisant l'autosuffisance et créant de nouvelles relations interactives entre les structures gouvernementales et les collectivités. Les clubs de santé des écoles étaient plus efficaces pour sensibiliser au VIH/sida que pour modifier les programmes scolaires. Une

ligne téléphonique d'urgence ouverte 24 heures sur 24 avait permis de signaler plus de cas de violence à l'encontre des enfants que les efforts visant à renforcer les systèmes administratifs.

10. La communication sociale doit passer de l'information à la promotion des changements de comportement. L'UNICEF doit exercer son influence au-delà des dirigeants et toucher la société civile, les collectivités et les familles afin de sensibiliser aux droits de l'enfant et des femmes. Il convient de faire un plus grand usage de la communication interpersonnelle et intercommunautaire en vue de promouvoir le changement des comportements. L'examen à mi-parcours a recommandé que l'approche en matière de programmes participatifs d'amélioration de la nutrition, qui a renforcé la capacité des collectivités d'évaluer, d'analyser et de classer par ordre de priorité leurs besoins et de prendre des mesures, soit élargie au moyen d'éléments supplémentaires.

11. Nombre des donateurs dans les secteurs sociaux à Sri Lanka appuient le développement des infrastructures à forte intensité de capital et les réformes sectorielles. L'UNICEF sera engagé dans une concertation, mais son avantage comparatif réside aussi dans l'élaboration de programmes auxquels participent les collectivités, s'attachant à répondre de façon intégrée aux besoins qu'elles ressentent, dans le cadre général de la promotion des droits de l'enfant et des femmes. Cela nécessite le maintien d'une approche souple et la mise en oeuvre de programmes de démonstration novateurs qui peuvent être reproduits à grande échelle par des partenaires utilisant un ensemble de stratégies.

Stratégie proposée pour le programme

12. Les problèmes à Sri Lanka nécessitent un appui mieux ciblé et coordonné de la part des organismes internationaux. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a identifié trois domaines d'appui : le conflit; la pauvreté; la gouvernance. Le Gouvernement demeure résolu à fournir des services sociaux de base, y compris dans les zones touchées par le conflit. Suivant une approche axée sur les droits, l'appui de l'UNICEF sera axé sur des mesures complémentaires prises en collaboration avec le Gouvernement et les autres donateurs. Le programme vise à atténuer les effets du conflit sur les enfants et les femmes dans le cadre gouvernemental des secours, du relèvement et de la réconciliation et à contribuer à réduire la pauvreté en assurant l'équité et la qualité des services fournis aux plus désavantagés, au titre du cadre d'action gouvernemental visant à réduire la pauvreté. L'appui à la gouvernance sera encouragé au moyen de la participation des collectivités à la prise de décisions et du renforcement de l'administration au niveau sous-national.

13. L'objectif du programme de pays est d'appuyer la réalisation progressive des droits des enfants et des femmes en mettant en place un environnement social et physique favorable qui soit sensible aux besoins des enfants et des femmes. Les objectifs sont d'assurer : a) la fourniture en temps voulu d'un appui approprié aux femmes et aux enfants touchés par le conflit armé; b) une croissance et un développement optimum durant la petite enfance; c) des taux accrus de fréquentation scolaire et de meilleurs résultats en matière d'apprentissage durant la moyenne enfance; d) des aptitudes améliorées, la capacité de faire face aux crises et la participation des adolescents; et e) la fourniture d'un appui ciblé approprié aux enfants et aux femmes ayant besoin d'une protection spéciale.

14. La stratégie d'ensemble du programme de pays sera de renforcer les capacités et les moyens d'action des responsables à tous les niveaux de la société afin de leur permettre de protéger et de promouvoir les droits des enfants et des femmes à Sri Lanka tout en respectant le principe de responsabilité. La stratégie : a) encouragera la participation des familles à l'évaluation et à l'analyse de leur situation et à la prise de mesures visant à réaliser les droits des enfants et des femmes; b) développera les aptitudes des fournisseurs de services et des facilitateurs locaux; c) renforcera la capacité des institutions au niveau sous-national de satisfaire les besoins des enfants dans le cadre d'une approche axée sur les droits; et d) défendra au niveau national les politiques et législations en faveur des enfants et mobilisera des ressources en vue de réaliser les droits des enfants et des femmes.

15. Les questions liées aux différences entre les sexes seront abordées dans l'ensemble des domaines du programme en mettant en oeuvre une stratégie de collaboration avec les partenaires visant à promouvoir la participation égale des femmes à la prise de décisions et en travaillant avec les hommes et les garçons sur la question de la violence fondée sur le sexe. Une meilleure compréhension des questions et des mesures devant être prises sera encouragée en facilitant la collecte de données ventilées par sexe en vue de mieux surveiller les disparités entre les sexes et de faire rapport sur celles-ci afin de s'attaquer à leurs causes profondes.

16. Le programme en faveur **des enfants victimes des conflits armés** comprendra tous les éléments du programme de pays, conformément aux principes de Martigny et s'attaquera aux problèmes ayant trait au conflit. Plusieurs partenaires des Nations Unies et organisations non gouvernementales, avec l'appui de nombreux donateurs, fournissent une assistance aux fins des secours et du relèvement. Une partie de l'assistance continuera de répondre à ces besoins, mais le principal objectif sera de réduire les effets psychosociaux de la guerre sur les enfants. Cela sera fait en aidant les familles, les communautés et les écoles à créer un environnement aussi normal que possible pour les enfants; en créant des possibilités en matière de soins, de jeux, de sports, de développement social et d'activités culturelles; et en aidant les parents et les autres personnes qui s'occupent des enfants à reconnaître le stress chez les enfants et à y faire face. L'appui fourni par l'intermédiaire des ONG continuera d'octroyer un crédit au niveau de la communauté aux fins d'activités rémunératrices pour les veuves de guerre, le relèvement communautaire, des campagnes de sensibilisation au danger des mines et la réunification des familles pour les enfants non accompagnés. La protection des enfants contre le recrutement et contre la militarisation de leur environnement sera assurée au moyen d'activités de plaidoyer et d'interventions, notamment la promotion de la notion d'« enfants en tant que zone de paix ». Une capacité sera mise en place en vue de surveiller le respect des droits et de faire rapport sur les cas de violation et de mettre au point des réponses appropriées pour lesquelles le personnel de terrain de l'UNICEF a été renforcé. Sur la base de l'expérience passée, le programme sera financé au moyen d'appels.

17. Au titre du programme relatif **aux soins à donner au jeune enfant pour assurer sa croissance et son développement**, un accent accru sera mis sur la réduction des niveaux élevés de malnutrition et sur le développement émotionnel, psychosocial et cognitif de l'enfant. Le programme sera mis en oeuvre en étendant l'approche axée sur l'amélioration de la nutrition au niveau communautaire, en renforçant les pratiques de soins à domicile et en rendant les établissements préscolaires plus accueillants pour les enfants. Un environnement sûr au niveau des communautés et des

ménages sera encouragé en renforçant l'hygiène personnelle et l'accès à l'eau potable et l'assainissement.

18. Le programme, complétant l'appui substantiel des autres donateurs dans le domaine de la santé et de la nutrition, aidera à maintenir les gains réalisés en matière de survie en améliorant la qualité des services en faveur de la maternité sans risque et en fournissant un appui limité à la vaccination et à l'initiative Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant.

19. Reconnaissant que la qualité est une question de première importance en matière d'éducation, le Gouvernement s'est engagé dans des réformes majeures de l'éducation, avec un appui de grande envergure du Gouvernement du Royaume-Uni, de la Banque asiatique de développement et de la Banque mondiale. Complétant ces efforts, le programme relatif à l'**apprentissage dans la moyenne enfance et au développement durant l'adolescence** mettra l'accent sur les moyens de faire réintégrer l'école aux enfants exclus, d'accorder une deuxième chance au moyen de filières informelles et de surveiller le niveau des résultats scolaires obtenus. Cela sera fait en assurant une mobilisation sociale visant à identifier les enfants non scolarisés et en facilitant leur retour; en développant la capacité des enseignants de s'occuper des élèves devant rattraper un retard; et en élaborant des modèles d'école accueillante pour les enfants; en assurant la participation et la responsabilité des enseignants, des parents, des élèves et de la communauté tout entière. Le programme mettra aussi en place une capacité d'évaluer et d'analyser le niveau des résultats scolaires et leurs facteurs déterminants et préconisera des mesures correctives.

20. Le programme encouragera des modes de vie sains et des aptitudes à la vie quotidienne pour permettre aux adolescents de réaliser pleinement leur potentiel en tant qu'adulte. Cela comprendra la prévention de l'abus des drogues et des comportements sexuels à hauts risques, des efforts visant à assurer l'accès à des services de santé accueillants pour les jeunes. La participation des écoles, des systèmes de santé, des ONG et des médias sera encouragée en mettant l'accent sur les groupes les plus désavantagés qui vivent dans les taudis urbains et les grandes exploitations agricoles. La mobilisation sociale visant à prévenir l'infection au VIH, le sida et les maladies sexuellement transmissibles sera appuyée dans le cadre de l'action gouvernementale en faveur de la santé des adolescents.

21. Le programme relatif à la **protection des enfants et des femmes** travaillera avec les hommes et les femmes ainsi qu'avec les filles et les garçons en vue de les sensibiliser à la violence, aux mauvais traitements et à la négligence et de renforcer leur capacité de faire face à ces questions. Les institutions nationales et sous-nationales seront renforcées, notamment les autorités d'application de la loi et l'appareil judiciaire, en vue de faire appliquer la loi contre la maltraitance des enfants et la discrimination fondée sur le sexe. Des recherches seront appuyées en vue d'élaborer des indicateurs et des instruments de mesure de la violence et des inégalités fondées sur le sexe.

22. Le programme relatif à la **planification, à la communication, à l'analyse des politiques et au suivi et à l'évaluation axés sur les droits** renforcera les capacités des homologues et de la société civile de surveiller l'application des deux conventions et de planifier et d'affecter les ressources pour les femmes et les enfants au niveau sous-national. La capacité interne sera renforcée en vue de mener des activités de plaidoyer sur les questions relatives aux grandes orientations et d'appliquer des politiques efficaces en matière de communication sociale. Les études seront menées

en vue d'appuyer les changements d'orientation et de prôner des investissements accrus en faveur des enfants. Le plan intégré de suivi et d'évaluation suivra les progrès et les résultats obtenus pour chacun des objectifs du programme.

23. Les **coûts intersectoriels** couvriront les postes, les frais de voyage et le personnel d'appui dans le domaine de l'approvisionnement, des achats, de la logistique et de la sécurité.

Budget indicatif du programme

Montant estimatif des ressources à consacrer aux programmes de coopération, 2002-2006^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Enfants touchés par un conflit armé	–	2 000 ^b	2 000
Soins de santé à fournir à la petite enfance pour assurer la croissance et le développement	1 405	3 600	5 005
Apprentissage durant la moyenne enfance et développement durant l'adolescence	664	1 800	2 464
Protection des enfants et des femmes	625	1 800	2 425
Vérification, communication, analyse des politiques et suivi et évaluation axés sur le droit	703	550	1 253
Coûts intersectoriels	508	250	758
Total	3 905	10 000	13 905

^a Ces chiffres sont indicatifs; ils pourront être modifiés une fois connues les données financières définitives.

^b En outre, ce programme sera financé au moyen d'appels qui devraient permettre de mobiliser 13 millions de dollars sur la base des résultats obtenus dans le cadre du programme de coopération en cours.